

Le, 05/10/2011

CIRCULAIRE 2011- 19 - DRE

**Objet : Conditions particulières de liquidation des allocations Agirc et Arrco
Monaco et Nouvelle-Calédonie**

Madame, Monsieur le directeur,

L'accord du 18 mars 2011 reconduit l'AGFF jusqu'au 31 décembre 2018 et met en place dans les régimes Agirc et Arrco le relèvement progressif de l'âge de la retraite sous condition d'assurance (60 à 62 ans) et de l'âge normal de la retraite sans abattement (65 à 67 ans) pour les participants nés à compter du 1^{er} juillet 1951.

Les nouvelles conditions de liquidation des allocations Agirc et Arrco sont exposées dans la circulaire Agirc-Arrco 2011-6-DRE du 19 mai 2011.

Reste que dans certains Etats ou territoires où les régimes Agirc et Arrco s'appliquent à titre obligatoire mais sont complémentaires de régimes de base locaux, les Commissions paritaires avaient accepté des conditions particulières de liquidation des allocations Agirc et Arrco.

Ces conditions visent actuellement Monaco (circulaire Agirc SJ 2002-4962 du 6 août 2002 et lettre circulaire Arrco 2002-36 du 5 août 2002) et la Nouvelle-Calédonie (circulaire Agirc-Arrco 2009-24-DRE du 13 octobre 2009) pour les participants ayant obtenu la retraite de base locale sans abattement et justifiant que l'activité salariée exercée sur le territoire représente au moins 50% de la durée d'activité totale validée par les régimes Agirc et/ou Arrco.

Les participants remplissant ces conditions peuvent obtenir la liquidation des allocations Agirc et Arrco sans abattement à l'âge de la liquidation de la retraite de base locale sans abattement.

Lors de leur réunion commune du 20 septembre 2011, les Commissions paritaires de l'Agirc et de l'Arrco ont décidé de maintenir l'application de ce dispositif particulier jusqu'au 31 décembre 2012.

La reconduction éventuelle du dispositif fera l'objet d'un nouvel examen par les Commissions paritaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général

Jean-Jacques MARETTE